

# Éducation postsecondaire

*Ce profil a pour but d'offrir aux membres du SCFP des renseignements de base sur le secteur dans lequel ils travaillent, et ce, dans une perspective nationale. Vous trouverez tous nos profils sectoriels et de plus amples renseignements sur le site scfp.ca.*

20-22 OCTOBRE | 2020

Le SCFP représente 74 600 membres appartenant à plus de 230 unités de négociation du secteur de l'éducation postsecondaire. Ils travaillent dans les universités, les collèges et les associations étudiantes.

Les membres du SCFP occupent divers emplois dans ce secteur. Nous représentons des chargés de cours, des chercheurs, des assistants à l'enseignement et des techniciens de laboratoire. Le SCFP représente aussi les employés de soutien qui s'occupent des terrains et des édifices, des bibliothèques, des services alimentaires, de l'entretien, de l'informatique et de l'administration.

Avant que ne survienne la COVID-19, plus de 430 000 personnes travaillaient dans les universités, les collèges, les écoles techniques et les écoles de formation professionnelle du Canada. Le SCFP est un syndicat important du milieu universitaire. Il représente environ 29 pour cent de tout le personnel si on exclut les professeurs. Le SCFP compte beaucoup moins de membres au niveau collégial, mais a toutefois plusieurs membres en Colombie-Britannique et au Québec.

### FINANCEMENT

L'enseignement postsecondaire est constamment sous-financé par les gouvernements fédéral et provinciaux, bien que les faits démontrent largement que tout investissement dans ce secteur est rentable pour le bien-être socioéconomique du pays.

Les subventions gouvernementales aux universités, aux collèges et aux cégeps ont chuté depuis les années 1980. En 1982, ces subventions représentaient 83 pour cent des revenus d'exploitation des universités. Aujourd'hui, la proportion atteint seulement 50 pour cent. La contribution du fédéral, par étudiant (ajustée en fonction de l'inflation), est passée de 3291 \$ en 1992-1993 à seulement 2020 \$ en 2016-2017.

La différence est compensée par l'augmentation des frais de scolarité, les dons et les contrats du privé, ainsi que la précarisation des emplois.

Au cours des 30 dernières années, les frais de scolarité au premier cycle universitaire ont doublé, même en tenant compte de l'inflation. Les frais afférents ont presque doublé. Les gouvernements aident directement les étudiants à payer leurs frais de scolarité, par l'entremise de subventions, de prêts, de bourses d'études et de crédits d'impôt, mais une grande partie de ce financement est mal ciblée ou échelonnée, les étudiants étant forcés de payer à l'avance et d'attendre un crédit d'impôt ou une remise de prêt qui viendra dans un an, voire beaucoup plus tard.

La baisse du financement fédéral a également des répercussions importantes sur les salaires, les avantages sociaux et les conditions de travail des travailleurs, y compris les membres du SCFP. Dans ce secteur, la précarité d'emploi, la sous-traitance, la privatisation et la « corporatisation » sont toutes à la hausse.

## Enjeux

### PRÉCARITÉ D'EMPLOI

La diminution du financement gouvernemental et le modèle d'entreprise qu'imposent de plus en plus les administrateurs issus du privé contribuent à l'augmentation de la précarisation des emplois dans les établissements postsecondaires.

Les recherches du SCFP montrent que 54 pour cent des postes de professeurs accordés dans les universités canadiennes ont été contractuels plutôt que permanents. Le travail à temps partiel, occasionnel et temporaire augmente aussi dans les postes de

soutien. Dans certains cas, les universités et les collèges utilisent l'attrition pour contourner les articles de conventions collectives empêchant les licenciements, afin de remplacer les postes permanents par des postes occasionnels et temporaires.

### **SOUS-TRAITANCE ET PRIVATISATION**

Autres tactiques préconisées par les administrateurs : la privatisation et la sous-traitance des services.

Dans certains établissements, des secteurs entiers, comme la restauration et l'entretien, ont été sous-traités à des entreprises qui versent des salaires très bas et offrent de piètres avantages sociaux. Par exemple, 75 pour cent des universités et collèges canadiens ont sous-traité leurs services alimentaires.

La privatisation s'étend même à la formation des étudiants. Dans plusieurs universités, des collèges à but lucratif offrent des cours qui peuvent donner des crédits en vue d'un diplôme dans une université subventionnée. Quelques collèges à but lucratif ont signé des accords similaires avec des collèges publics.

De nombreuses sections locales du SCFP luttent contre la sous-traitance des services actuellement fournis par leurs membres. En Ontario, nous avons réussi, dans plusieurs universités, à ramener à l'interne des services sous-traités, notamment dans le soutien pédagogique, l'alimentation, le nettoyage et la maintenance.

### **L'EMPRISE DES ENTREPRISES**

La diminution du financement public amène de nombreux établissements d'enseignement post-secondaire à accepter les dons d'entreprises et les conditions qui y sont assorties. Dans certains cas, il s'agit même d'un contrôle sur les embauches et les renvois, les résultats de recherche et les programmes d'études. En raison du manque de transparence de nombreux collèges et universités, le public ne sait pas si le donateur privé a obtenu ou non un contrôle sur le choix des employés ou des processus académiques.

La direction et l'administration des établissements sont également de plus en plus corporatistes. Les dirigeants d'entreprise prennent de plus en plus de place sur les conseils d'administration. En Ontario, ils y sont maintenant plus nombreux que les universitaires et les autres personnes provenant de l'externe. Dans de nombreuses écoles, la haute direction augmente en nombre et en rémunération.

## **Régimes de retraite**

La majorité des régimes de retraite des universités sont offerts par l'employeur. Au collégial, la plupart des régimes regroupent plusieurs employeurs; ils ont été créés et sont régis par une loi provinciale. Ces régimes sont surtout à prestations déterminées. Depuis la récession de 2008, les employeurs multiplient les attaques contre les régimes en tentant de réduire les prestations ou de transférer le risque aux employés, particulièrement en transformant les régimes à prestations déterminées en régimes à cotisations déterminées ou à prestations cibles.

Trois universités ontariennes (Guelph, Toronto et Queen's) ont mis sur pied le University Pension Plan (UPP), un régime de retraite mixte multiemployeurs. Le personnel et les dirigeants des sections locales du SCFP ont veillé à ce que ce nouveau régime continue de fournir un régime stable et sûr aux membres. Les universités étant de plus en plus nombreuses à réexaminer leurs systèmes de retraite, on s'attend à ce que plusieurs autres sections locales du SCFP proposent à leur employeur de se joindre à l'UPP. Nous les aiderons dans leurs pourparlers.

À Terre-Neuve-et-Labrador, l'université Memorial s'apprête à modifier son régime de retraite pour le rendre coparrainé et co-contrôlé.

## Négociations

Le SCFP fait toujours face à des rondes de négociation rendues difficiles en raison du sous-financement du secteur. Au Québec, le SCFP 1294 (UQAM) a remporté une importante victoire en matière d'équité salariale, après avoir démontré que la méthode utilisée par l'employeur pour calculer les ajustements de salaire était insuffisante. Cette victoire aura des répercussions sur nos membres dans l'ensemble du réseau des Universités du Québec.

Le SCFP a aussi fait des progrès en matière de syndicalisation dans le secteur. En Ontario, nous avons recruté les chargés de cours de l'Université de Toronto (SCFP 3902) et de l'Université d'Ottawa (SCFP 2626). Au Québec, les salariés de l'Association étudiante de l'Université McGill se sont joints au SCFP en créant la section locale 5447.

## Campagnes

### L'ÉDUCATION POSTSECONDAIRE : IL EST TEMPS D'AGIR

Après des années de sous-financement de l'État, l'accès à l'éducation postsecondaire de qualité est menacé. Il faut absolument mettre l'éducation postsecondaire à l'ordre du jour fédéral. Dans le cadre de notre campagne *L'éducation postsecondaire : il est temps d'agir*, le SCFP demande au gouvernement fédéral de redevenir un véritable partenaire du secteur postsecondaire.

Nous demandons au gouvernement fédéral :

- d'adopter une Loi sur l'éducation postsecondaire assortie de conditions claires et d'un financement encadré par des mesures de responsabilisation;
- de créer un transfert distinct pour l'éducation postsecondaire;
- d'augmenter son financement de 40 pour cent pour revenir au niveau de 1993;
- de travailler avec les provinces pour réduire et éventuellement éliminer les frais de scolarité.

### ALLIÉS

Le SCFP et ses partenaires défendent depuis longtemps le concept d'un enseignement postsecondaire public, accessible et abordable, dans des collèges, des cégeps et des universités financés adéquatement. Nos partenaires principaux dans cette lutte ont toujours été les étudiants, représentés par la Fédération canadienne des étudiantes et étudiants (FCEE) et les syndiqués du corps professoral représentés par l'Association canadienne des professeures et professeurs d'université.

Nous avons plusieurs sections locales qui collaborent régulièrement avec les associations étudiantes, les groupes de recherche d'intérêt public, les centres de femmes, les groupes LGBTQ2+ et d'autres organisations présentes sur les campus.

Parmi les autres instituts de recherche et groupes qui soutiennent nos causes, mentionnons le Centre canadien de politiques alternatives, l'Institut Broadbent, le NPD fédéral et les NPD provinciaux, le Congrès du travail du Canada et les fédérations du travail provinciales.

### L'AVENIR DU SECTEUR

Les établissements d'éducation postsecondaire du Canada ont été fortement touchés par la pandémie de COVID-19. Les campus ont fermé leurs portes en mars 2020, transférant presque tout l'enseignement en ligne, et ralentissant considérablement les activités de recherche. Le personnel de soutien (alimentation, entretien, maintenance, fonctionnement, bibliothèques) a été redéployé, placé en congé ou mis à pied. Les chargés de cours ont vu leurs charges pour l'été et l'automne annulées. Les étudiants internationaux ont dû choisir entre rester au pays sans soutien financier ou retourner chez eux, possiblement sans pouvoir revenir au Canada dans un avenir rapproché.

Le SCFP s'assure, avec ses alliés du secteur, que les mesures nécessaires sont prises pour protéger les étudiants, les enseignants et le personnel de soutien. Par l'entremise de l'Alternative budgétaire pour le gouvernement fédéral du CCPA, le SCFP demande au fédéral d'inclure dans son plan de relance d'après COVID des mesures conséquentes pour : assurer la santé et la sécurité des étudiants et des travailleurs; protéger financièrement les travailleurs mis à pied, placés en congé ou dont l'horaire de travail a été réduit; et permettre aux étudiants internationaux d'avoir accès à l'aide financière, aux prêts et aux bourses.

À long terme, notre vision pour ce plan de relance est celle d'un système d'éducation postsecondaire financé par les gouvernements provinciaux et fédéral, et gratuit pour les étudiants qui s'y qualifient. La transition juste vers le monde d'après COVID nécessitera le recyclage professionnel des chômeurs canadiens, particulièrement dans les secteurs où l'emploi ne reviendra pas aux niveaux d'avant la pandémie. Elle nécessitera aussi une transition vers des secteurs moins nocifs pour l'environnement et un accès équitable à l'enseignement supérieur pour les communautés historiquement désavantagées.

Pour ce faire, il faudra continuer à former des coalitions avec les étudiants, les autres syndicats et les groupes communautaires. Ensemble, nous poursuivrons la lutte pour un enseignement postsecondaire public, abordable, de qualité supérieure et offert par des travailleurs du secteur public qu'on traitera avec respect et dignité.